



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026  
L'an deux mille vingt-six, 10 heures 00

Nombre de Conseillers

- En exercice 7
- Présents 6
- Votants 7
- Absents 0
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BARRIERE Joël
- BALDINI Murielle
- GUILLEMETTE Thierry
- LALOT Lydie
- DOUROV Dominique
- RAHAB Razika

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE Joël a été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 28-05-2026

Date d'affichage : 28-05-2026

↳ par procuration à Monsieur ARGENTI A.

Objet : D-2026-06-02: Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les 24 Communes membres du territoire sont signataires avec la Caisse d'Allocation Familiales des Alpes-Maritimes, d'une Convention Territoriale Globale (CTG) depuis 2020.

Cette convention vise à renforcer les partenariats de projets sur les champs d'intervention suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse le soutien à la parentalité et l'accès aux droits.

La signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) permet aux collectivités et gestionnaires d'équipements de bénéficier :

AR Prefecture

006-210601076-20260605-D\_2026\_06\_02-DE  
Reçu le 05/06/2026

1. De « Bonus territoire », qui sont des compléments d'aide au fonctionnement destinés aux services aux familles implantés sur les territoires couverts par une CTG et soutenus financièrement par les collectivités.

Ces aides concernent notamment les Etablissements d'Accueil du jeune Enfant (EAJE), Relais Petite Enfance (RPE), lieux Accueil Enfant Parents (LAEP), ludothèques, Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), séjours et sessions BAFA, chargés de coopération CTG.

2. D'un bonus « trajectoire de développement », destiné à soutenir la création de nouvelles places dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Monsieur le Maire précise que la convention a été renouvelée pour la période 2024-2028.

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune pour siéger au Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De Désigner **MR ARCENT ALEXIS** afin de siéger au Comité de Pilotage de la convention Territoriale Globale.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :

Désigne : **MR ARCENTI ALEXIS** afin de siéger au Comité de Pilotage de la Convention Territoriale Globale.

Adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus  
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

Secrétaire de séance :



Le Maire ARGENTI Alexis



AR Prefecture

006-210601076-20260605-D\_2026\_06\_02-DE  
Reçu le 05/06/2026